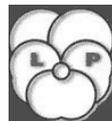


Exposition sur la Bible Une atteinte à la laïcité...



Les voix qui s'élèvent contre l'organisation d'une exposition sur la Bible au lycée Montesquieu n'ont rien de comparable à celles des catholiques qui manifestent devant les théâtres pour empêcher la représentation de pièces qui leur déplaisent.

Il leur est bien égal qu'il y ait une exposition sur la Bible au Mans,

Il leur est bien égal que cette exposition soit conçue, financée et produite par une association culturelle, l'Alliance Biblique Française (regroupant des membres tels que les baptistes, connus pour leur lecture fondamentaliste de la Bible). Les associations culturelles font bien ce qu'elles veulent avec la Bible,

La connaissance objective des religions, de leurs rôles et influences dans l'Histoire, l'Architecture, l'Art, constituent effectivement pour les signataires de ce tract, des objets d'études à part entière, dans le cadre scolaire. Pour autant, les outils pédagogiques utilisés doivent avoir été conçus par et pour l'Éducation Nationale.

Ce qui pose problème, c'est l'effarant mélange des genres qui fait que, finalement, un enseignement du fait religieux (l'exposition) soit confié à des religieux (les associations culturelles) au sein d'un établissement public d'enseignement (le lycée Montesquieu). Voilà qui met sérieusement à mal toutes les règles de la laïcité, y compris les lois Ferry de 1881 - 1882.

Il est incompréhensible et pour tout dire inacceptable, que le rectorat en relayant cette initiative sur son site, y apporte sa caution. Cela en dit long sur les confusions et les dérives d'une partie de la hiérarchie de l'Éducation Nationale !

Nous ne souhaitons bien évidemment pas l'interdiction de cette exposition ; nous demandons simplement qu'elle ait lieu en dehors de l'enceinte du lycée afin que ces lois de laïcité soient respectées.

Une expo conçue, produite et financée par l'Alliance Biblique Française (ABF)

Les desseins de l'ABS vus par son secrétaire général, le pasteur René Léonian :

«Je suis persuadé qu'une œuvre comme la nôtre, qui est une œuvre de foi, de conviction, doit être motivée par une grande vision. J'estime qu'il n'y a pas de plus grande action dans le monde aujourd'hui que de communiquer la Parole de Dieu. À partir de là, à partir d'une grande mission, il faut une grande vision, il faut une grande foi, il faut de grands moyens.»

La bible "patrimoine de l'humanité" ?

Ce titre semble marqué au coin de l'évidence. Mais c'est ce genre d'évidence qui conduit aussi à accepter sans discuter l'idée selon laquelle le christianisme est une composante majeure de l'identité européenne. Et qui conduit, chemin faisant, à proposer que cela figure dans une constitution. C'est ce genre d'évidence qui doit être interrogée et remis en cause au lieu d'être assénée. Faute de quoi risque de s'imposer l'évidence des réductions et des exclusions."

Des objectifs contraires à notre éthique professionnelle et au principe de neutralité

Sur le site de l'ABF, on peut lire que cette "association loi 1901, sans but lucratif et interconfessionnelle, a pour objectif de promouvoir la Bible, dans un esprit d'ouverture, sans prosélytisme ni parti pris doctrinal." et de même, à la rubrique "la bible s'expose" : "Ouverte sur les cultures et les religions du monde, elle contribue à mettre en valeur l'influence de la Bible dans des domaines aussi variés que la littérature, l'histoire des peuples dans différentes aires culturelles, ou l'histoire de l'art."

Posons-nous alors la question : n'est-il pas illusoire, voire contradictoire de vouloir "promouvoir", "mettre en valeur" de la bible, sans prosélytisme, ni parti pris doctrinal ? Peut-être s'agit-il d'un enjeu vers lequel s'efforcent de tendre les concepteurs du projet et c'est tout à leur honneur, pour autant est-ce compatible avec la démarche didactique d'un enseignant au sein du service public d'éducation ?

En cohérence avec les programmes scolaires, nous nous efforçons de faire découvrir, d'aider à la compréhension, de donner des clés, d'expliquer, d'informer, de permettre à l'élève de faire des liens, enfin d'enseigner, mais en aucun cas de promouvoir ou de mettre en valeur l'influence du fait religieux !

Une expo sans "parti pris doctrinal" ?

Dans la plaquette "jeunes" qui accompagne l'expo, on peut lire :

"Certains non croyants voient dans la Bible une source de sagesse, de philosophie, d'autres se montrent beaucoup plus réticents, voire opposés à son enseignement. [...] L'exposition que tu vas parcourir, va te permettre, en toute liberté de pensée, de comprendre ce qu'est la Bible, qu'elle est son histoire, comment elle concerne des millions d'être humains"

Au-delà de l'honnêteté intellectuelle affichée ici, nous nous interrogeons sur le contenu détaillé de l'exposition :

Y aborde-t-on les croisades, les crimes, les buchers perpétrés par des croyants faisant eux aussi références aux Evangiles ?

La domination masculine, l'interdiction de l'homosexualité, le rejet de la contraception et l'interdiction du préservatif, de l'avortement, que certains courants religieux défendent en s'appuyant sur les "écritures saintes" ?

Enfin, quelle place accorde-t-on à la doctrine créationniste qui remet en cause la théorie de l'évolution, à partir d'une lecture fondamentaliste de la Bible ?

Le lieu choisi pour l'expo, particulièrement problématique...

L'utilisation de la chapelle désaffectée située dans l'enceinte du lycée, fait l'objet d'une convention entre l'évêché et la ville du Mans. C'est par le biais de cette convention, qui permet la mise à disposition du lieu, pour l'organisation de cérémonies à caractère religieux, que l'Evêque aurait obtenu gain de cause. Le caractère religieux de cette exposition est donc bien confirmé !

Le lycée Montesquieu a-t-il vocation à accueillir pendant trois semaines consécutives, les visites des classes de collèges et lycées privés de la Sarthe ? Nous pensons notamment aux problèmes de sécurité et d'atteinte à la laïcité, que pourraient poser les allers et venues de personnes accompagnant les classes, affichant leur appartenance religieuse de manière ostentatoire.

Au-delà de cet aspect, cela apporte une caution implicite au projet (si c'est dans un établissement scolaire public, c'est que c'est neutre...).

Pour autant, cette exposition a circulé depuis plus de deux ans sur une dizaine de sites en France, mais c'est à notre connaissance la première fois qu'un établissement scolaire public est concerné !

Les relais sarthois de l'ABF

Sur le site "expobible72.org" on peut lire : "à l'initiative du groupe oecuménique du Mans, a été créée une association locale (Loi de 1901), La Bible patrimoine de l'humanité, elle a pour membres fondateurs les communautés chrétiennes sarthoises : Adventiste, Assemblée de Dieu, Baptiste, Catholique, Centre Evangélique Protestant, Orthodoxe, Réformée. S'y est associée la communauté israélite sarthoise. Cette association est ouverte à tous ceux qui souhaitent soutenir ce projet culturel."

On peut déceler un malentendu implicite : uniquement des associations culturelles qui prétendent "soutenir un projet" non pas culturel mais culturel...

Laïcité à deux vitesses ?

Les instances décisionnaires (préfecture, rectorat) auraient-elles fait preuve des mêmes largesses d'esprit à l'égard d'une exposition sur le Coran, conçue et financée par la Grande Mosquée de Paris ? Et la présence dans l'établissement de visiteuses voilées ? On peut légitimement s'interroger...

Les lois sur la laïcité définissent clairement le rôle et la place de chacun dans l'espace public, qu'il s'agisse des enseignants, des religieux ou des politiques et le mélange des genres, que conforte notamment le discours de Latran de N. Sarkozy, introduit une confusion dommageable à leurs principes...

- Le fait que le rectorat apporte sa caution à un tel projet alors qu'il n'en est pas le maître d'oeuvre et qu'il y manque des dimensions pourtant fondamentales pose problème. De même, les intentions premières des concepteurs, à savoir la promotion de la Bible, ne sont de nature à apporter les garanties de neutralité indispensables pour en faire un outil pédagogique à part entière.

- Enfin, pour les signataires de ce tract, il serait essentiel que l'exposition se tienne dans un lieu totalement extérieur et indépendant du service public d'éducation.

Les outils cautionnés ou agréés par l'Education Nationale doivent avoir été conçus par elle et dans ce but.

CEMEA, DDEN, FCPE, FRANCAS, LIBRE PENSÉE, Ligue de l'Enseignement –FAL, Association Laïque du Pays Fertois, FSU, FNEC-FP-FO, SDEN-CGT, SUD-Éducation.